

la formation professionnelle en France et en Ecosse étude comparative



RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

PARTENARIAT ÉCOLE-ENTREPRISE



LABEL D'EXCELLENCE



INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES



SOMMAIRE

Avant-propos	2
LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE	3
La scolarité obligatoire en France	3
Les formations conduisant au baccalauréat	4
La politique nationale d'orientation scolaire	5
Les diplômes professionnels : acteurs, processus et modalités	5
Le Socle commun de connaissances et de compétences	7
L'organisation pédagogique de la formation professionnelle initiale	9
Actualités de la politique éducative	12
La découverte professionnelle	13
LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉCOSSE	14
La scolarité obligatoire en Ecosse	14
Les formations post-16 ans	15
La politique nationale d'orientation scolaire et professionnelle	15
Les certifications professionnelles nationales	16
Le socle des 5 compétences clés	17
Les organismes de formation professionnelle	17
Actualités de la politique éducative	21
Le Programme Skills for Work	24
REGARDS CROISES	25
Références et sources	28

Avant - Propos

Contexte

Le Groupe d'experts franco-écossais sur l'enseignement et la formation professionnels a été constitué dans le cadre de l'Accord de coopération éducatif signé par le Ministre français de l'éducation et le vice premier ministre écossais le 30 novembre 2004 à Paris. Les premières rencontres (juin 2006 et février 2007) ont permis aux délégations de présenter leurs systèmes respectifs de formation, d'échanger sur les points communs et les différences et de dégager des axes de coopération possibles.

Objectifs

Cette étude porte sur les thèmes d'intérêt commun aux deux pays et sur lesquels les experts se sont accordés. Le groupe cible retenu pour l'étude est les 14-19 ans en formation professionnelle initiale. Après avoir donné un cadre général de l'organisation de la scolarité et de la formation professionnelle dans les deux pays, cette étude présente deux dispositifs spécifiques les "skills for work", un module de compétences dites transversales, qui permet au jeune d'être « employable » en Ecosse et l'option facultative de découverte professionnelle proposée dans le cadre de la nouvelle classe de troisième de collège en France.

Diffusion

Ce dossier sera présenté lors de la conférence de l'HMIE (Inspection de l'Education de Sa Majesté) sur l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la formation professionnelle, qui aura lieu le 7 septembre 2007 à Edimbourg, et au cours de laquelle la sous-directrice des formations professionnelles du Ministère français de l'Education nationale fera une intervention et animera un atelier.

La formation professionnelle en France

Un enseignement professionnel constamment valorisé

Longtemps en retrait par rapport à l'enseignement général, l'enseignement professionnel s'est, depuis une vingtaine d'années, progressivement affirmé dans le système éducatif français et est devenu, lui aussi, un facteur de l'élévation du niveau de formation. La création d'un baccalauréat professionnel en 1985 a eu pour conséquence d'aligner les lycées professionnels sur les autres lycées.

Aujourd'hui, les bacheliers professionnels représentent 18 % des bacheliers. Un label d'excellence, "lycée des métiers", a été récemment créé afin de valoriser l'enseignement professionnel. Il est décerné aux lycées qui offrent une palette de formations autour d'un ensemble cohérent de métiers (lycée des métiers du bâtiment, lycée des métiers du bois...) adaptée à la fois aux attentes des élèves et aux besoins des employeurs. L'enseignement professionnel est en outre devenu un laboratoire des pédagogies innovantes. Le développement des relations entre l'École et les entreprises sous forme de périodes en entreprise, une meilleure articulation avec les milieux professionnels et le marché de l'emploi ont transformé la réalité pédagogique et les débouchés des formations professionnelles.

La scolarité obligatoire en France

En France, la scolarité est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans et se divise en trois paliers :

L'école élémentaire (premier degré)	De 6 à 11 ans
Le collège (premier cycle du second degré)	De 12 à 15 ans
Le lycée (deuxième cycle du second degré)	Obligatoire jusqu'à 16 ans

Le collège

Le collège est un établissement d'enseignement secondaire. Il accueille tous les élèves à l'issue de la scolarité élémentaire. Son premier objectif est de faire atteindre à tous au moins la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences indispensables (voir ci-dessous).

L'enseignement au *collège* dure 4 ans et correspond aux classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Le collège est organisé en trois cycles pédagogiques :

- le cycle d'adaptation en 6^{ème} est une année de transition entre l'école primaire et le collège ;
- le cycle central en 5^{ème} et 4^{ème} vise l'approfondissement des connaissances et compétences des élèves ;
- le cycle d'orientation en 3^{ème} parfait les acquis et prépare les élèves au cycle d'enseignement général, technologique ou professionnel suivant.

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise par les élèves à l'issue de leur scolarité au collège sur la base des résultats scolaires obtenus au cours des deux dernières années (4ème et 3ème) et d'épreuves nationales ponctuelles. Le brevet n'est pas un diplôme obligatoire et la poursuite de la scolarité au lycée ne dépend pas de la réussite à l'examen. Les élèves doivent avoir terminé leur classe de 3ème avec succès et obtenu leur passage en seconde générale et technologique ou professionnelle.

L'attribution d'une note de vie scolaire au collège

La note de vie scolaire est une mesure concrète prévue par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, qui fait que l'éducation à la responsabilité un enjeu de formation avec pour maîtres-mots : l'éducation au respect (respect des autres, respect du règlement) et l'apprentissage des valeurs de la République.

L'objectif est de donner aux élèves des repères de comportement qui leur permettent de s'intégrer dans la société et d'être, à l'âge adulte, de vrais citoyens. C'est aussi de marquer le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale.

Poursuite d'études au lycée

Le lycée est un établissement d'enseignement secondaire. Il accueille les élèves à l'issue du collège à partir de 15 ans (âge théorique).

<i>Lycée d'enseignement général et technologique</i>	15/16-18 ans
<i>Lycée professionnel</i>	15/16 ans - 17/19 ans

Le lycée comporte trois voies de formation distinctes :

- la voie générale prépare à la poursuite d'études supérieures longues. Elle conduit en trois ans (classes de seconde, première et terminale) au baccalauréat général ;
- la voie technologique prépare essentiellement à des études supérieures courtes. Elle conduit également en trois ans au baccalauréat technologique.
- la voie professionnelle débouche principalement sur la vie active. Elle conduit en deux ans au certificat d'aptitude professionnelle (voir CAP) ou au brevet d'études professionnelles (voir BEP), puis, après deux années supplémentaires, au baccalauréat professionnel.

Les formations conduisant au baccalauréat

Les lycées d'enseignement général et technologique préparent les élèves à présenter l'un des trois baccalauréats généraux (série économique et sociale (ES), littéraire (L) ou scientifique (S) et/ou une des huit séries du baccalauréat technologique ou encore un brevet de technicien. A l'issue de la voie technologique, les élèves peuvent décider de poursuivre leurs études supérieures en sections de techniciens supérieurs (BTS) ou dans des Instituts universitaires technologiques (IUT) pour préparer un diplôme d'études technologique (DUT).

Le lycée professionnel combine un enseignement général et un bon niveau d'enseignement technique spécialisé et inclut toujours une période de formation en entreprise. Il prépare les élèves en deux ans à un premier diplôme professionnel, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou le brevet d'études professionnelles (BEP). Si ces deux diplômes sont de même niveau, ils se distinguent par le contenu de leurs programmes : les enseignements professionnels du CAP sont plus développés que ceux du BEP car le CAP vise l'insertion dans l'emploi, les enseignements généraux du BEP sont plus développés que ceux du CAP car le BEP vise surtout la poursuite d'études.

A l'issue de cette première formation, les élèves peuvent préparer un baccalauréat professionnel. L'objectif de ce diplôme est l'entrée dans la vie active mais il peut aussi permettre de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, en particulier pour préparer un brevet de technicien supérieur (BTS).

La politique nationale d'orientation scolaire

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) relevant du Ministère de l'Éducation nationale, constituent la principale source d'informations et de conseil pour l'orientation des élèves. Les CIO sont implantés sur l'ensemble du territoire ; il y en a un par zone de recrutement de deux ou 3 lycées, parfois plus.

Chaque CIO possède un fonds documentaire sur les enseignements et les métiers consultable sur place par tout un chacun. Il propose également un service de conseil individuel et encourage les échanges et les réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

Ils s'appuient sur les bases de données et les publications de l'office national d'information sur les enseignements et les professions, office public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Tous les élèves (et leurs parents) des niveaux concernés par une orientation (principalement 3ème et Terminale) reçoivent un guide régional détaillé de toute l'offre de formation les concernant. Il propose aussi un site grand public www.onisep.fr ou un site spécialisé pour les acteurs de l'orientation www.onisep-reso.fr.

Conseillers d'orientation-psychologues

Les conseillers d'orientation-psychologues attachés aux CIO travaillent essentiellement auprès des collégiens, des lycéens, des jeunes en voie d'insertion professionnelle et des étudiants. Ils accueillent également des adultes désirant poursuivre leurs études ou parfaire leur formation. Leur mission est d'aider les personnes qui les consultent dans l'élaboration de leur projet d'orientation ou de réorientation. Ils utilisent, à cette fin, différentes techniques : entretien individuel, travaux de groupe, évaluations, etc. Ils sont à la fois spécialistes du conseil individuel en orientation et dans les collèges et lycées conseillers techniques de l'équipe pédagogique.

Les diplômes professionnels : acteurs, processus et modalités

Les diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation nationale ont valeur nationale. Ces diplômes ont la même valeur qu'ils aient été acquis en formation initiale

(scolaire ou apprentissage), en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience. Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) recense ces diplômes.

Le cadre législatif

La loi et les règlements définissent le rôle des acteurs et leur cadre d'action. Au niveau central, l'Etat, notamment à travers l'Inspection générale de l'Éducation nationale, crée et gère les diplômes. Au niveau déconcentré, les rectorats d'académies organisent les examens nationaux. Le jury d'examen nommé par le recteur vérifie les résultats aux contrôles internes, externes et à ceux de la validation des acquis de l'expérience, donne un caractère définitif aux propositions de notes obtenues aux contrôles et propose à l'autorité administrative (le recteur), pour chaque candidat, l'attribution du diplôme national. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants.

L'élaboration des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels sont élaborés en partenariat avec l'Etat et le secteur professionnel concerné dans le cadre des commissions professionnelles consultatives (CPC). Les CPC sont des instances où employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiées se concertent et donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du niveau V (CAP-BEP) au niveau III (BTS).

Les CPC, actuellement au nombre de 14 correspondant aux grands secteurs d'activité économique, suivent l'évolution du marché de l'emploi. Les membres des CPC rédigent les référentiels d'activités professionnelles, définis en termes de fonctions et de tâches, à partir desquels on élabore les référentiels de certification du diplôme définis en termes de capacités, compétences et savoirs. Les référentiels des diplômes professionnels constituent un outil d'une part pour la mise en œuvre des stratégies pédagogiques, différenciées selon les publics, et d'autre part pour organiser la certification (la validation).

Le rôle des milieux économiques

Les milieux économiques contribuent à l'élaboration des diplômes, accueillent des jeunes en formation et participent au financement de la formation professionnelle initiale et continue par l'intermédiaire de versements de taxes (taxe d'apprentissage pour la formation initiale et contribution pour la formation continue). Ils participent également aux jurys qui décernent les diplômes en partenariat avec l'État.

Les programmes d'enseignement

Les programmes d'enseignement présentent tous une combinaison des compétences et connaissances professionnelles et générales indispensable à une formation professionnelle de qualité. Dans le champ professionnel, il s'agit de compétences constitutives du métier visé (savoirs techniques, technologiques, scientifiques,- savoir-faire : gestes, techniques, méthodes, - attitudes et comportements). Dans le champ des compétences générales, il s'agit de savoirs et

de savoir-faire qui touchent aussi bien la littérature que le droit, les sciences, les arts : ils constituent le socle commun de l'ensemble des formations, qu'elles soient générales ou professionnelles.

Le socle commun de connaissances et de compétences

L'établissement d'un socle commun de connaissances et de compétences est une disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005. La loi définit le socle commun en le liant à la fois aux enjeux de la scolarité obligatoire, aux impératifs de formation tout au long de la vie, à la construction de la personnalité et à la vie en société.

Le socle commun est un acte fondateur qui engage l'institution scolaire dans son ensemble. Le socle commun constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école, du collège et ceux des enseignements généraux préparant au niveau V de la voie professionnelle.

Les sept compétences du socle commun

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire.

Il s'organise en sept compétences :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Le socle commun de connaissances et de compétences fonde les objectifs des programmes pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire, une culture commune qui permet de partir dans la vie professionnelle avec les outils nécessaires.

L'obtention des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels peuvent être obtenus de 3 manières :

1. les candidates passent des épreuves d'examen en contrôle externe (épreuves ponctuelles écrites, orales, pratiques), généralement organisées en juin ;
2. les candidats passent des épreuves d'examen en contrôle interne (résultats de contrôles en cours de formation) ;
3. les candidats demandent à faire valider les acquis de leur expérience (la Validation des Acquis de l'Expérience VAE).

Généralement, les scolaires, les apprentis et les adultes qui suivent une formation professionnelle continue (FPC) dans un établissement public sont évalués de manière interne et externe ou totalement interne. Les autres catégories de candidats à un diplôme doivent passer l'examen national ponctuel. Cependant, pour un diplôme donné et pour tous les candidats concernés, les connaissances et compétences évaluées sont identiques, ce sont celles identifiées par le diplôme. Les candidats peuvent conserver leurs notes pendant cinq ans et repasser les uniquement épreuves dans lesquelles ils ont échoué.

Le contrôle en cours de formation marque une étape importante pour la formation professionnelle. Les enseignants/formateurs estiment que la reconnaissance du travail au fil de la formation les aide à motiver les élèves. Cela permet également aux enseignants d'adapter les évaluations au rythme d'apprentissage des candidats.

La VAE (validation des acquis de l'expérience) est, au même titre que la formation initiale traditionnelle, l'apprentissage, et la formation continue, une voie d'accès aux diplômes. Toute personne engagée "depuis au moins trois ans" dans la vie active peut obtenir "tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle" en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle, mais également bénévole. La demande de validation des acquis de l'expérience est une démarche individuelle. La demande de validation des acquis repose sur la remise d'un dossier et sur le passage éventuel d'un entretien avec le jury d'examen, qui décidera ensuite d'attribuer la totalité ou partie du diplôme choisi. Les candidats peuvent tous bénéficier d'un accompagnement durant le processus.

Les diplômes professionnels : du CAP au baccalauréat

Le premier niveau de qualification inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspond au niveau V en France. Il correspond au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au brevet d'études professionnelles (BEP).

Le CAP sanctionne des connaissances pratiques dans un secteur spécifique, permettant ainsi une insertion professionnelle immédiate. Pour certains secteurs, comme le Bâtiment et les Travaux Publics, le bois, l'ameublement, l'hôtellerie, les services d'entretien, l'artisanat et les professions artistiques, le CAP garantit et atteste la maîtrise des capacités et techniques professionnelles. Pour d'autres secteurs, comme l'électronique, une formation complémentaire est recommandée. Dans ce cas, le CAP peut être complété par une autre certification comme une mention complémentaire (MC) ou une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL).

A la différence du CAP, le BEP donne une qualification, non pour un métier déterminé, mais pour un ensemble d'activités relevant d'un même secteur professionnel. En ce sens, le BEP diffère par son programme d'enseignement professionnel plus approfondi dans des secteurs exigeant des compétences technologiques plus larges. Sa finalité est la poursuite d'études, notamment vers le baccalauréat professionnel ou éventuellement technologique.

Le baccalauréat professionnel (niveau iv)

Les élèves ayant obtenu un CAP ou un BEP peuvent préparer un baccalauréat professionnel en deux ans dans l'une des 48 spécialités proposées. Le baccalauréat professionnel est un diplôme national qui atteste l'aptitude de son titulaire à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée ou bien de poursuivre des études supérieures.

Le brevet des métiers d'art (niveau iv)

Le brevet des métiers d'art est un diplôme national qui vise à promouvoir l'innovation, à conserver et transmettre les techniques traditionnelles. Il est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel. Il permet d'accéder à un diplôme de niveau III DMA (diplôme des métiers d'art) et DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués). Il existe 13 spécialités comme l'art du bijou et du joyau, la reliure ou le dernier créé « l'art de la dentelle ».

L'organisation pédagogique de la formation professionnelle initiale

Cette formation est dispensée soit sous statut scolaire dans un lycée, soit sous statut d'apprenti dans une entreprise et un centre de formation d'apprentis.

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire

Les lycées professionnels proposent une organisation pédagogique spécifique :

- articulation étroite entre enseignements généraux et professionnels
- périodes en entreprise obligatoires
- mise en projet et travail en équipe dans le cadre de groupes à effectifs réduits (PPCP)
- développement de la citoyenneté
- articulation formation et évaluation

La mise en place de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) au lycée professionnel consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir-faire à partir d'une réalisation concrète liée à des situations professionnelles. Le PPCP est une activité sur projet associant plusieurs domaines d'enseignement. Son caractère professionnel est garanti par la technicité qu'il requiert, par la nature des problèmes posés, inspirés de ceux rencontrés dans les milieux professionnels, par la mise en œuvre de savoirs et de savoir-faire liés à l'exercice du métier. Le PPCP est réalisé dans le cadre d'un travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants, avec un accompagnement individualisé de l'élève.

Le « chef de travaux » joue un double rôle d'organisateur et de conseiller du chef d'établissement au lycée professionnel. Son rôle d'organisateur s'applique à la gestion des ressources humaines et matérielles, la gestion du temps et de l'espace pédagogique et le partenariat avec le monde économique. Il joue un rôle majeur dans les relations avec le milieu professionnel. En tant que conseiller du chef d'établissement, il participe notamment à l'élaboration de l'offre de formation de l'établissement, au choix et à l'implantation des équipements pédagogiques dans le

cadre des enseignements qu'il coordonne, à l'information sur l'évolution des technologies et des professions.

La formation professionnelle initiale par la voie de l'apprentissage

En signant un contrat d'apprentissage, le jeune apprenti apprend un métier dans l'entreprise tout en complétant sa formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) qui dispense une formation générale, technologique et pratique ou dans une unité de formation par apprentissage (UFA) au sein d'un établissement public local d'enseignement.

La formation par apprentissage prépare aux mêmes diplômes et suit les mêmes programmes que celle des lycées professionnels. Le jeune participe directement à la vie économique : contrat de travail avec 60 à 75% du temps en entreprise, il perçoit un salaire. La formation théorique et le complément de formation pratique assurés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) est fondée sur l'utilisation systématique des acquisitions réalisées en entreprise.

En France, les employeurs payent un impôt particulier, la taxe d'apprentissage qui contribue au financement de la formation professionnelle initiale. Lorsqu'un employeur embauche un apprenti, il bénéficie d'une incitation financière, sous forme de crédit d'impôts. Dans une entreprise, le rôle du maître d'apprentissage est primordial car il est responsable de la formation et du suivi de l'apprenti.

En 2005, 723 900 élèves étaient inscrits dans un établissement d'enseignement professionnel et 369 000 apprentis suivaient une formation en alternance. Pour les élèves des établissements d'enseignement professionnel, le temps passé en entreprise est fixé par le cadre légal (par exemple, 12 à 16 semaines sur les 2 années de préparation au CAP), tandis que pour l'apprenti, c'est son contrat de travail qui détermine le temps passé dans l'entreprise. Il est généralement d'environ 70 semaines sur les 2 années de préparation au CAP.

Lycée professionnel ou Centre de formation d'apprentis ?

Le développement de l'apprentissage étant une priorité du gouvernement dans le cadre de la politique de mobilisation pour l'emploi et pour la cohésion sociale, tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), peuvent, depuis janvier 2005, ouvrir des unités de formation par apprentissage (UFA). Le chef d'établissement est alors responsable de la formation initiale sous statut scolaire et par apprentissage.

Même si traditionnellement, certains secteurs professionnels privilégient le CAP par apprentissage car les matières techniques s'y prêtent mieux surtout dans certains secteurs comme l'artisanat, le bâtiment ou la restauration et que les lycées professionnels semblent bénéficier d'une meilleure « image » car le volume horaire consacré à l'enseignement général est plus élevé, ce qui importe le plus aux entreprises est que l'élève ait obtenu son diplôme, qui, il faut le rappeler, a la même valeur quelle que soit la voie choisie pour son obtention.

La réponse pourrait venir du lycée des métiers qui est l'outil principal de promotion de la voie professionnelle. Son objectif est de mettre en cohérence les formations de la voie professionnelle, de lier formation scolaire et formation supérieure de façon à faciliter la poursuite d'études et surtout de proposer des parcours de formation fluides - un jeune pouvant passer de l'apprentissage au statut scolaire ou de la voie professionnelle à la voie technologique ou vice versa.

La formation professionnelle continue pour les adultes

Le système français donne aux salariés, pendant le temps de travail et sans perte de salaire, un droit permanent à la formation.

Le réseau GRETA

Les GRETA sont des établissements scolaires publics (collèges, lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel) qui se regroupent en fonction de leur proximité géographique et mutualisent leurs compétences pour réaliser des actions de formation continue pour les adultes. Ils constituent ensemble ce qu'on appelle le réseau des GRETA, qui dépend du ministère de l'Éducation nationale. Présents dans les 22 régions, ils proposent des formations dans la plupart des domaines. Les 255 GRETA sont répartis sur l'ensemble du territoire et comprennent 6 500 sites de formation. Ils forment chaque année de l'ordre de quelque 446 080 adultes.

Les GRETA élaborent des formations pour les salariés, les fonctionnaires, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les seniors, et proposent un accompagnement aux personnes désirant entreprendre une procédure de VAE. Dans les GRETA, les adultes peuvent acquérir des compétences de base ou spécialisées, apprendre une langue étrangère ou préparer des diplômes professionnels comme notamment le CAP, le BEP ou le baccalauréat professionnel.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Le réseau national des Chambres de Commerce et d'Industrie joue un rôle dans la formation professionnelle, partout en France – formation initiale, formation continue et apprentissage. Les 540 centres de formation accueillent chaque année 400 000 jeunes et adultes en formation (dont les trois quarts sont des salariés, 90 000 sont des apprentis). Après les GRETA, les CCI constituent le second réseau national pour la formation professionnelle continue. Elles collectent également la taxe d'apprentissage.

L'Association française pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est un organisme de formation et d'orientation professionnelle qui s'adresse essentiellement aux adultes demandeurs d'emploi. L'AFPA dispose de 458 centres de formation et d'orientation répartis sur l'ensemble du territoire. Ils accueillent chaque année 150 000 personnes en formation. L'AFPA accompagne également la procédure de VAE.

Actualités de la politique éducative

Le développement de l'apprentissage

Le développement de l'apprentissage est une priorité du gouvernement dans le cadre de sa politique d'engagement en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale. Son objectif est de porter le nombre d'apprentis de 370 000 à 500 000 en 5 ans ; il passe par la participation de toutes les parties concernées, notamment de l'Education nationale (Échéance 2010).

L'éducation à l'orientation au collège

L'une des préoccupations identifiées par le Ministère français de l'éducation est d'amener les jeunes à réfléchir à leur parcours professionnel futur.

Dans les établissements scolaires, cette responsabilité est partagée entre le professeur principal de la classe et le conseiller d'orientation-psychologue. Ce dernier est délégué par le directeur du CIO dans plusieurs établissements. Leur rôle est double : proposer des sessions d'information de la 6ème à la 3ème et se montrer disponible pour dispenser des conseils et répondre aux questions des élèves et de leurs parents, par exemple un après-midi par semaine.

A partir de la 6ème, les élèves commencent à s'informer sur différentes professions. Cela peut simplement se traduire par la réalisation d'une présentation sur un métier donné. Puis, au cours des classes de 4ème et de 3ème, des sessions d'éducation à l'orientation de plus en plus rapprochées sont proposées aux élèves.

Chaque établissement élabore son propre projet d'orientation pédagogique en coopération avec le centre d'information et d'orientation. Ces sessions visent à aider les élèves à choisir leur voie à la fin de la 3ème, en fonction de leurs goûts, capacités et aspirations, de l'environnement économique et des programmes de formation. Il apparaît que les élèves qui choisissent la voie professionnelle sont souvent ceux qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité.

La découverte professionnelle

Depuis la rentrée 2005, un nouvel enseignement de "découverte professionnelle" est proposé sous forme d'option aux élèves volontaires des classes de 3ème. Il vise à développer une culture des métiers et de l'emploi sous sa forme d'option de 3h/semaine, ou à préparer son orientation professionnelle à court terme sous sa forme de module de 6h/semaine. L'enseignement de découverte professionnelle s'appuie sur de multiples collaborations principalement dans le secteur professionnel.

Par ailleurs, une séquence d'observation en milieu professionnel est prévue pour tous les élèves en classe de 3e. Cette séquence, intégrée au calendrier scolaire, est généralement organisée conjointement par le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue. Compte-tenu de la durée réduite de la période d'observation en entreprise (5 jours) ainsi que de l'âge des élèves (14 ans), il n'est pas toujours facile d'identifier des lieux de stage, les familles participent à la recherche de stages.

La découverte professionnelle

Aucune des deux options décrites ci-dessous n'est obligatoire, elles sont proposées au même titre que d'autres enseignements facultatifs, comme le latin ou le grec, et dans un cas comme dans l'autre, elles durent toute l'année scolaire.

Option de découverte professionnelle de 3 heures

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.

Les notions et les savoirs abordés doivent permettre d'appréhender la réalité de l'univers des métiers, très souvent ignorée des élèves. Les activités proposées aux élèves ayant choisi cette option doivent leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent. Cette première approche du monde professionnel contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens et participe à l'éducation à l'orientation.

Module de découverte professionnelle de 6 heures

Le module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième.

En accueillant ce public, le module de découverte professionnelle 6 heures se situe dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif. Implanté le plus souvent en lycée professionnel, il a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire par la connaissance du monde professionnel, de ses voies de formation, ainsi que des possibilités et des passerelles offertes par le système éducatif.

La formation professionnelle en Écosse

La scolarité obligatoire

L'éducation en Ecosse est gratuite et obligatoire de 5 à 16 ans.

Ecole primaire	De 5 à 11 ans
Enseignement secondaire	De 12 à 16 ans

L'enseignement secondaire

Pour un élève écossais, le parcours scolaire secondaire dure entre quatre et six ans. Tous les établissements publics sont polyvalents et les élèves y sont accueillis à partir de l'âge de 12 ans. La spécificité écossaise de choisir certaines matières en troisième et quatrième années permet aux élèves de continuer d'étudier les disciplines pour lesquelles ils éprouvent un intérêt qu'elles soient générales ou professionnelles. Cependant, tous les établissements secondaires offrent aux élèves, à partir de la troisième année, une palette de formations généralistes aussi bien que professionnelles.

Les programmes d'enseignement

Les programmes scolaires ne sont pas définis par la loi en Écosse. Cependant, le gouvernement écossais (*Scottish Executive*), définit le cadre des apprentissages et de l'enseignement dans les Priorités nationales pour l'éducation (« *National Priorities for Education* »). Son opérateur *Learning and Teaching Scotland (LTS)* donnent les principales orientations de ces programmes et apporte soutien et conseils y compris pour les établissements secondaires à travers le document d'accompagnement des programmes du secondaire (*Curriculum Design for the Secondary Stages*). Tous les établissements secondaires proposent, pour chaque palier, un large éventail de matières. Si les matières obligatoires sont les mêmes partout, les établissements ont toute latitude pour le choix des autres disciplines.

Les deux premières années (S1 et S2) du secondaire poursuivent, dans la lignée du primaire conformément au Programme national des 5-14ans (*National 5-14 Programme*) un programme plutôt généraliste. Le deuxième palier, qui regroupe les troisième et quatrième années (S3 et S4), amorcent la spécialisation et propose à tous les élèves des cours qui intègrent une plus grande spécialisation et une formation professionnelle.

L'enseignement secondaire post obligatoire

L'enseignement secondaire post obligatoire couvre la tranche d'âge des 16 - 18 ans. Les élèves restent généralement dans le même établissement scolaire pour poursuivre leurs études. Ces deux dernières années (S5 et S6) permettent encore une plus grande spécialisation. Cependant, tous les élèves ne vont pas au bout des deux ans. Certains choisissent la vie active ou de suivre une formation ou des études complémentaires. Certains élèves peuvent intégrer l'enseignement supérieur après la cinquième année s'ils obtiennent des notes suffisantes aux examens présentés en S5 (*Higher Grade examinations*). D'autres quittent leur établissement

pour suivre des cours dans l'un des 43 *Colleges of Further Education* écossais ou commencer un apprentissage moderne (*Modern Apprenticeship*).

Les *Colleges of Further Education* sont des établissements dits de « poursuite d'études » qui dispensent un enseignement à forte orientation professionnelle, et l'enseignement et la formation tout au long de la vie.

Les programmes d'enseignement

Un large éventail de formations est proposé aux élèves, qui bénéficient d'une liberté de choix encore plus importante que dans les classes précédentes. Les classes de S5 et S6 ont un objectif bien précis : doter les élèves des compétences et connaissances nécessaires afin qu'ils puissent tirer profit de leur formation scolaire, professionnelle et supérieure.

Un nouveau système unifié de certifications nationales pour les plus de 16 ans (*post-16 National Qualifications*) a été progressivement mis en place dans les établissements secondaires, les *Colleges of Further Education* et les centres de formation depuis 1999. Ces certifications nationales réparties en cinq niveaux – *Access, Intermediate 1, Intermediate 2, Higher* et *Advanced Higher* – sanctionnent de la même manière les matières générales et professionnelles afin leur garantir la même valeur.

La politique nationale d'orientation scolaire et professionnelle

En Écosse, tous les établissements d'enseignement publics et privés et les *Colleges of Further Education* doivent fournir un service d'aide à l'orientation. L'orientation et le suivi des élèves sont de la responsabilité de chaque enseignant. Pendant tout leur parcours secondaire, les élèves bénéficient aussi de l'aide d'un personnel d'orientation spécialement formé. Ces spécialistes offrent leur aide dans trois domaines : le projet personnel, le choix des matières et l'orientation professionnelle. C'est au travers de ce dispositif d'aide à l'orientation que les autres services d'assistance et de conseil extérieurs à l'institution scolaire interviennent (Orientation professionnelle, psychologie et services sociaux).

Le service d'orientation professionnelle (Careers Scotland) institué par le gouvernement écossais en avril 2002 est ouvert à tous, jeunes et adultes, dans toute l'Écosse. Careers Scotland travaille en étroite collaboration avec les individus, les établissements scolaires, les *Colleges of Further Education*, l'université et tous les autres organismes de formation et d'apprentissage, et en partenariat avec les entreprises pour favoriser la formation de personnes dynamiques et plus aptes à occuper un emploi. Cet organisme assure en outre la mise en œuvre et le suivi du programme relatif à l'esprit d'entreprise à l'École (*Enterprise in education*) dans toute l'Écosse.

Dans nombre d'établissements, le chef d'établissement (plus généralement un de ses adjoints) ou l'un des spécialistes de l'orientation travaille en partenariat avec le personnel de Careers Scotland afin que les élèves bénéficient tous d'une orientation professionnelle adaptée. Cette personne est aussi le référent pour les relations avec

les entreprises locales, les *Colleges of Further Education* et les établissements d'enseignement supérieur.

Certifications professionnelles nationales

La Scottish Qualifications Authority (SQA) est l'organisme national écossais responsable de l'élaboration, la validation, l'évaluation et la certification de toutes les qualifications nationales autres que les diplômes de l'enseignement supérieur (*degrees*). La SQA a toujours travaillé à l'élaboration et à la modernisation des certifications en partenariat avec les différents secteurs professionnels et les enseignants.

Le cadre écossais de certifications

Le *Scottish Credit and Qualifications Framework (SCQF)* est le cadre qui regroupe les certifications écossaises les plus courantes. Chaque certification est dotée d'un nombre de points de crédits et d'un niveau qui facilitent comparaison et transparence pour les élèves, les étudiants et les employeurs. Ce cadre commun référencie toutes les certifications écossaises scolaires, universitaires et professionnelles, du premier niveau *Access* au plus haut niveau universitaire, à savoir le doctorat. Le nombre de point de crédits affecté à chaque certification, permet de les placer sur une échelle de un à douze niveaux du cadre.

Les Assemblées des secteurs professionnels (*Sector Skills Councils - SSC*) forment un réseau d'assemblées représentatives des secteurs professionnels qui couvre l'ensemble du territoire britannique. Il a remplacé l'ancien réseau des organismes nationaux de formation (*National Training Organisations - NTO*). Ces assemblées sont les instances nationales responsables de la définition des compétences relatives aux différents secteurs d'activités, des besoins en matière de formation et d'enseignement de leur secteur professionnel ainsi que des référentiels des métiers (*National Occupational Standards - NOS*). Les certifications écossaises (*Scottish Vocational Qualifications - SVQ*) sont élaborées à partir de ces référentiels. Les SSC ont pour mission d'orienter la politique éducative et la formation pour répondre aux besoins de leur secteur professionnel. Ils ont également la responsabilité de la prévision sur les évolutions de l'emploi et du marché du travail. Les métiers qui n'appartiennent à aucun de ces secteurs professionnels sont suivis par l'Agence chargés du développement des compétences professionnelles (*Sector Skills Development Agency - SSDA*), qui travaille à partir des informations fournies par les anciens NTO.

La validation des acquis (*Accreditation of Prior Learning - APL*)

Le groupe chargé du projet de reconnaissance des compétences acquises dans un contexte informel dans le cadre écossais des certifications (*Recognition of Prior Informal Learning – RPL*) a édité des directives nationales pour sa mise en œuvre dans tous les secteurs de l'enseignement et de la formation des plus de 16 ans. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme écossais de formation tout au long de la vie. Ces directives résultent d'un débat national. L'élaboration de procédures claires pour la reconnaissance des compétences acquises dans un

contexte informel participe grandement à la mise en œuvre réussie du cadre écossais des certifications (SCQF).

Ces directives formeront un chapitre du guide consacré au cadre écossais des certifications et couvriront toutes les compétences acquises dans un contexte informel qui ont été ni évaluées ni validées par l'attribution d'unités de valeur ou de points. Cela comprend des compétences acquises par les individus au cours d'activités salariées ou bénévoles ainsi que des acquis d'apprentissages de personnes qui passent d'un contexte d'apprentissage à un autre comme les expériences effectuées en dehors du système formel d'enseignement et de formation, les formations et apprentissages sur le lieu de travail, la formation professionnelle continue et l'autoformation.

Un socle de 5 compétences clés

Les entreprises et l'enseignement supérieur accordent à présent plus d'importance à l'acquisition d'un socle de compétences indispensables dans le milieu professionnel, les études et tous les aspects de la vie.

Les cinq compétences présentes dans les certifications écossaises sont :

1. Savoir travailler ensemble (compétences sociales et civiques)
2. Savoir résoudre des difficultés (Apprendre à apprendre)
3. Savoir communiquer
4. Maîtriser les technologies de l'information
5. Maîtriser la compétence mathématique

Depuis 2000, toute personne ayant obtenu une certification inscrite dans le cadre écossais des certifications a obtenu en même temps des points de crédits pour l'acquisition de ces compétences inscrites dans un livret de compétences. Les élèves reçoivent leur premier livret de compétences à 16 ans et ils le complètent au fur et à mesure des études et des formations suivies.

Les organismes de formation professionnelle

Les Colleges of Further Education

En Ecosse, les principaux lieux de poursuite d'études après 16 ans sont les 43 *Further Education Colleges* (désignés simplement par le terme « Colleges »), ils accueillent chaque année quelque 500 000 étudiants, jeunes et adultes. En Ecosse, les *Colleges* constituent le premier organisme de formation tout au long de la vie.

Les *Colleges* sont facilement accessibles et favorisent ainsi les opportunités de formation au niveau local. Ils sont, il est vrai, bien implantés dans leurs collectivités locales, villes et agglomérations. Il existe plus de 4 000 sites. Ils contribuent à l'accès plus large de tout un chacun à la formation en collaborant avec les entreprises et d'autres organisations partenaires pour proposer des formations et des enseignements innovants visant à d'aider les individus, collectivités et employeurs à optimiser leur potentiel en se formant tout au long de la vie.

La taille des *Colleges* et l'éventail des cours proposés varient considérablement d'un établissement à un autre. Les *Colleges* accueillent aussi bien des étudiants à temps plein que des étudiants à temps partiel, bien que cette seconde catégorie soit majoritaire. Le profil des étudiants inscrits dans les *Colleges* écossais a beaucoup changé au cours des dernières années : 58 % d'entre eux ont plus de 25 ans et l'âge moyen est de 32 ans.

Les formations proposées dans les *Colleges*

Un *College* type propose généralement une vaste palette de formations allant du premier niveau de qualification (*Access*) à un niveau de spécialisation professionnelle poussée. Il offre non seulement des possibilités de formation continue, de poursuite d'études et/ou une insertion professionnelle mais répond aussi aux besoins de la population active écossaise. Les enseignements et formations dispensées vont des compétences essentielles à la vie courante aux travaux de recherche ; ils s'adressant aussi bien aux étudiants ayant des difficultés d'apprentissage qu'à ceux qui préparent un diplôme universitaire.

Essentiellement à vocation professionnelle, les cours comprennent des travaux théoriques et pratiques qui sont sanctionnés par des titres référencés parmi les certifications (*Scottish Qualifications Certificate*) et les qualifications professionnelles (*Scottish Vocational Qualifications*). Les cours de formation professionnelle de niveau supérieur, considérés comme des cours de l'enseignement supérieur, débouchent sur une certification nationale équivalente à un Brevet de technicien supérieur français (*Higher National Certificate - HNC*) ou l'équivalent d'un diplôme universitaire technologique français (*Higher National Diploma - HND*). Les étudiants peuvent également préparer des certifications d'entreprises (*industry-specific Awards*) accréditées par d'autres organismes nationalement reconnus, comme les *City & Guilds*. (Chambre des métiers ou Chambre de commerce et d'industrie). De nombreux *Colleges* ont tissé des liens étroits avec certaines universités ou d'autres institutions d'enseignement supérieur, ce qui permet à certains des étudiants titulaires d'un HND d'y poursuivre des études.

Les *Colleges* peuvent élaborer des programmes d'enseignement adaptés aux besoins particuliers de certains secteurs d'activités ou pour répondre aux besoins des entreprises locales.

Aux niveaux *Access*, *Intermediate 1* ou *2* et *Higher*, des types de formation différents répondent aux besoins des entreprises et des jeunes :

- une formation générale et professionnelle pour les plus de 16 ans et les apprentis ;
- une formation complémentaire pour les élèves scolarisés dans des établissements secondaires ;
- une formation professionnelle préparant à l'emploi, répondant aux besoins particuliers d'un employeur ou aux exigences du réseau local d'entreprises (*Local Enterprise Companies - LEC*) ;
- des cours de formation extérieure à l'entreprise s'adressant aux salariés, y compris ceux qui sont en formation par alternance du programme *Skillseekers* ;
- des cours du soir à vocation professionnelle ou généraliste.

Les *Colleges* proposent à présent de nombreux cours de remise à niveau et de recyclage pour les entreprises locales, avec qui ils ont établi des relations de confiance.

Les relations entre les *Colleges* et les milieux professionnels : évaluation de la formation en entreprise

L'évaluation et la certification de la formation en entreprise dépendent des accords conclus entre les milieux professionnels ou des entreprises à titre individuel et les *Colleges* locaux. Il existe à cet effet plusieurs modèles de partenariat entre les *Colleges* et les secteurs professionnels :

- la formation peut être conjointement planifiée par un *College* et une entreprise locale, puis dispensée en partie au *College* et en partie dans l'entreprise. Les enseignants contrôlent les résultats et le contenu de la formation ;
- la formation peut être plus souple et intégrer un certain nombre de modules de formation au choix ainsi que des modules de périodes de formation en entreprise avec l'appui des enseignants ;
- certains employeurs préfèrent simplement externaliser l'ensemble de leurs besoins en formation auprès du *College* local, qui devient alors une sorte de centre de formation pour apprentis ;
- l'accord pour la formation d'apprentis peut être signé entre un ou plusieurs *Colleges* et un secteur professionnel particulier, cet accord peut être négocié par le biais d'une assemblée représentative d'un secteur professionnel (SSC) ;
- un accord analogue peut être conclu avec un consortium d'employeurs locaux.

Quel que soit l'accord, l'évaluation a lieu tant au *College* qu'en entreprise.

Implication des milieux professionnels dans les *Colleges*

Les *Colleges* entretiennent des relations étroites avec les entreprises locales qui sont représentées au sein de leur conseil d'administration. L'activité des *Colleges* dépend considérablement des salariés envoyés en formation mais aussi des employeurs, pour les périodes de formation effectuées en entreprise.

Une publication récente sur les *Colleges* écossais et leurs liens avec les entreprises a montré que les employeurs étaient impliqués dans la construction des formations au sein d'instances qui donnent leur avis, valident le choix des programmes ou actualiser les formations. Au-delà de l'accueil des élèves en entreprise, les entreprises apportaient également leur avis sur le contenu et l'élaboration des formations au même titre que les assemblées représentatives de secteurs professionnels et des autres organismes de formation. S'agissant du soutien apporté aux étudiants, les employeurs ont le rôle d'intervenant extérieur. Un petit nombre de personnes interrogées ont répondu que les employeurs intervenaient aussi dans l'accompagnement et l'encadrement des étudiants et les aidaient dans la définition des objectifs et l'évaluation.

Les organismes privés de formation

Un nombre croissant d'entreprises, quelle que soit leur taille et le marché sur lesquelles elles sont présentes, étudient les moyens d'améliorer les compétences de leurs salariés. Nombre d'entre elles, notamment les grandes entreprises, sont en mesure de proposer une formation maison, de même que des cours de recyclage organisés par leurs propres responsables de formation et certifiés par les entreprises elles-mêmes. La Scottish Qualifications Authority et les autres organismes certificateurs (*Awarding Bodies*) se chargent de plus en plus de la validation et de la certification de ces formations.

Se tisse également un réseau solide et diversifié d'organismes de formation privés ou bénévoles, qui opèrent souvent dans de petits centres de formation privés. Ils proposent à un public composé de jeunes et d'adultes, un large éventail de cours à vocation professionnelle. Ces organismes jouent un rôle important en Ecosse, dans les zones les plus rurales et les plus reculées, où il n'y a pas de *College*. La *Scottish Training Federation* est le principal organe représentatif de ces organismes en Ecosse.

Autres programmes de formation professionnelle

Plusieurs programmes nationaux de formation financés par le gouvernement sont gérés et dispensés par *Scottish Enterprise (SE)* et *Highlands and Islands Enterprise (HIE)* via leurs réseaux d'entreprises regroupées localement *LEC*. Beaucoup de ces programmes sont également dispensés par les *Colleges*.

Skillseekers

Skillseekers est un programme de formation professionnelle en alternance ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant quitté l'école, qui ont un travail ou sont à la recherche d'un emploi. Cependant, les Réseaux d'entreprises (*Enterprise Networks*) privilégient le financement de la formation pour les jeunes de 16 à 19 ans. Les principales caractéristiques du programme *Skillseekers* sont les suivantes : des formations débouchant sur une qualification reconnue jusqu'au SVQ Level III (généralement *SVQ Level II*), un plan de formation individuel et la participation des entreprises. Ce programme a contribué à une participation accrue des entreprises dans la formation. En outre, 80 % des participants occupent un emploi tout en poursuivant leur formation.

Get Ready for Work

Le programme *Get Ready for Work* est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Tous les participants perçoivent une allocation de formation. Il s'agit d'un programme de formation individualisé visant l'acquisition de compétences holistiques – sociales, transversales (voir le socle des 5 compétences), personnelles, et professionnelles – dans le but d'améliorer leur employabilité. Les participants au programme, qui se déroule pour nombre d'entre eux au *College*, ont la chance de goûter au monde du travail et d'effectuer des périodes de formation en entreprise. A l'issue de cette formation, les élèves peuvent accéder au reste du programme de formation *Skillseekers dont Get Ready for Work est une des composantes*, aux dispositifs d'Apprentissage moderne (Modern Apprenticeship), à un enseignement secondaire complémentaire ou à un emploi.

Pré-apprentissage moderne (*Pre-Modern Apprenticeships*)

Les Réseaux d'entreprises (*Enterprise Networks*) et les Conseils de compétences sectorielles (*SSC*) travaillent actuellement à la redéfinition du programme *Skillseekers*. Il s'agit d'intégrer le pré-apprentissage en liaison avec l'enseignement professionnel dans les établissements secondaires, d'aborder le socle des 5 compétences et d'offrir une meilleure transition vers l'Apprentissage moderne (*Modern Apprenticeships*) ou la poursuite d'études après 16 ans.

Dispositifs d'apprentissage moderne (*Modern Apprenticeships*)

Les dispositifs d'apprentissage moderne sont des programmes de formation destinés aux jeunes de 16 ans et plus, associant un travail rémunéré à une formation professionnelle dans un large éventail de secteurs d'activités. Il existe actuellement 77 dispositifs d'apprentissage moderne en Ecosse et tous correspondent au moins à une qualification professionnelle écossaise de niveau III (*SVQ level III*), complété par d'autres formations dans le socle des 5 compétences clés.

Tous les programmes d'apprentissage moderne sont élaborés par les milieux économiques ou le secteur dans lesquels ils seront mis en œuvre. Ils couvrent donc toutes les compétences requises pour devenir un artisan, un technicien ou un responsable dans un domaine donné. Beaucoup d'apprentis suivent également des cours théoriques sur le métier choisi au Collège ou dans des centres de formation. Une convention (*Training Agreement*) est signée par l'apprenti, son employeur et la *LEC*, qui octroie sa subvention à l'entreprise (si c'est elle qui assure la formation), ou à l'organisme de formation (*College* ou centre privé de formation). Les dispositifs d'apprentissage moderne pour adultes existent aussi (*Adult Modern Apprenticeships*).

Training for Work

Training for Work (TfW) est un programme de formation volontaire ciblant les chômeurs. Les demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus, au chômage depuis au moins six mois, peuvent en faire la demande. Le programme a pour objectif d'améliorer les compétences professionnelles des participants par des actions de formation et des activités professionnelles structurées conformes aux besoins évalués et aux emplois vacants sur le marché du travail local. Ces formations sont dispensées par des organismes privés de formation, des organismes bénévoles, les collectivités locales, les *Colleges* et les employeurs.

Actualités de la politique éducative

Le gouvernement écossais (*Scottish Executive*) pilote un certain nombre de mesures phares et de projets pilote dans sa politique éducative :

- Un programme d'enseignement qui vise l'excellence (*A Curriculum for Excellence*), publié en 2004, définit les principes et les objectifs de l'éducation des jeunes âgés de 3 à 18 ans : permettre « à tous les jeunes de devenir des

apprenants qui réussissent, des individus sûrs d'eux-mêmes, des citoyens responsables et aptes à contribuer efficacement à la société et à leur travail ». Cette description générale vise à assurer un programme cohérent et progressif, centré sur les intérêts des jeunes. « Un programme pour l'excellence » a pour objectif l'amélioration de l'enseignement, du niveau de compétence et des résultats des jeunes écossais, en leur proposant une multitude d'opportunités. Une de ces opportunités est le projet pilote *Skills for Work* expérimenté pour la deuxième année consécutive.

- *Determined to Succeed (DtS)* est la stratégie du gouvernement écossais visant à favoriser l'esprit d'entreprise dans l'enseignement. Elle a été lancée en mars 2003 en réponse à un rapport d'évaluation sur la question. Cette stratégie préconise un changement dans l'apprentissage des élèves, l'enseignement assuré par les professeurs et l'interaction des mondes de l'enseignement et des entreprises afin que les jeunes puissent mieux transférer leur savoir acquis à l'école au monde du travail. Le but est d'améliorer les compétences, connaissances et attitudes qui préparent les jeunes à leur entrée sur le futur marché de l'emploi, en tant qu'employeurs, employés et entrepreneurs, et plus généralement, celles qui les préparent à la vie. À travers quelque 20 recommandations, *Determined to Succeed* s'engage à proposer aux élèves de la première classe du primaire à la dernière classe du secondaire (S6) des opportunités pour une éducation entrepreneuriale favorisant l'esprit d'initiative et d'entreprise, une période de formation en entreprise (assortie d'une qualification appropriée pour les élèves d'au moins 14 ans) et un enseignement adapté axé sur l'orientation professionnelle. C'est aux 32 autorités locales écossaises, en partenariat avec d'autres instances, qu'incombe la responsabilité d'octroyer à leurs établissements scolaires de telles opportunités.
- *Lifelong Partners, (partenaires pour la vie)* établit le cadre formel de la collaboration entre les établissements secondaires et les établissements dits de poursuite d'études (Further Education Colleges) dans le but d'offrir aux jeunes toute une palette d'enseignements et de les doter des diverses compétences qui les prépareront à la vie et à s'insérer dans le monde professionnel et dans la société. L'accès des élèves des établissements secondaires désirant suivre une partie de leur programme aux *Colleges* est facilité, les professeurs des *Colleges* peuvent aller enseigner dans les établissements scolaires et les organismes privés de formation peuvent travailler avec les établissements scolaires et les *Colleges*. L'enseignement professionnel peut offrir à certains élèves l'environnement qui leur permettra de mieux s'impliquer.

Les périodes de formation en entreprise pour les élèves du secondaire

Il est indéniablement reconnu que la période de formation en entreprise contribue grandement à l'acquisition de compétences professionnelles et de connaissances sur les métiers dans le cadre du programme relatif à l'esprit d'entreprise mis en œuvre dans les établissements secondaires, comme décrit dans la partie *Determined to Succeed*. L'expérience professionnelle peut également aider les jeunes à « devenir des apprenants qui réussissent, des individus sûrs d'eux-mêmes, des citoyens responsables et aptes à contribuer efficacement à la société et à leur travail » comme décrit dans le programme A Curriculum for Excellence.

Les élèves scolarisés en troisième année du secondaire (S3) ont le droit d'effectuer une période de formation en entreprise à partir de la date du 1^{er} mai à condition qu'ils soient en âge de quitter l'école à la fin de l'année scolaire suivante (S4) ou à Noël de la cinquième année. La récente publication intitulée « *Determined to Succeed: Enterprise in Education - Work Experience Guidance 2006* » apporte conseil, soutien et orientation aux divers partenaires qui organisent ces stages en entreprise.

Stages longs en entreprise

Les stages longs en entreprise sont de plus en plus utilisés comme un outil pour remotiver et maintenir le niveau d'implication de jeunes en voie de décrochage scolaire. Dans certains cas, une période de stage encore plus longue en entreprise est proposée. L'élève consacrerait le reste de son temps dans son établissement scolaire à étudier la langue, les mathématiques et d'autres matières. Il est possible pour des jeunes en rupture scolaire ou très absents de passer la semaine complète en entreprise, cela concerne généralement une minorité d'élèves. Il est important que ces jeunes reçoivent tout le soutien nécessaire à leur épanouissement personnel et au développement de leurs compétences. Ce type de stage peut avoir un effet de levier en facilitant leur insertion professionnelle, une fois qu'ils ont atteint l'âge minimum pour quitter l'école.

Partenariats entre les établissements secondaires et les *Colleges*

Tous les établissements secondaires et les établissements spécialisés écossais ont désormais conclu des partenariats avec au moins un *College* pour leurs élèves de troisième année et au-delà qui, par le biais de ces partenariats, peuvent suivre des cours offerts au *College*, notamment des formations professionnelles. Ces cours peuvent intégrer des périodes de formation en entreprise organisées par le *College*, ce qui permet de donner une autre dimension aux apprentissages. La plupart du temps, les élèves se rendent au *College*, mais dans certains cas, c'est le *College* qui entre dans l'établissement secondaire. Il arrive aussi que l'établissement secondaire travaille avec des organismes privés de formation. Les établissements secondaires sont très demandeurs de ce type de cours fort apprécié des élèves, car la réussite de ce programme ne fait aucun doute. Malheureusement, la demande excède l'offre.

Evaluation des partenariats entre les établissements secondaires et les *Colleges*

L'inspection écossaise (*HMIe*) évaluera les partenariats entre les établissements secondaires et les *Colleges*, en intégrant un exemple d'accord de partenariat lors de l'inspection des établissements secondaires, l'évaluation des disciplines et des *Colleges*.

Les indicateurs de qualité du Guide de la *HMIe* intitulé « *How good is our school?* » reflètent l'évolution de l'environnement dans lequel se situent à présent les établissements secondaires. Le Guide donne en outre des directives pour l'auto-évaluation de ces partenariats. Huit domaines et huit questions clés portent sur les

cours et les programmes : les résultats et les réussites, l'enseignement, les apprentissages, la satisfaction des besoins, l'aide aux élèves, les liens et l'auto-évaluation.

Les recommandations de la HMle sont les suivantes :

- Exploiter l'expérience des *Colleges* dans l'évaluation complète des programmes ;
- l'auto-évaluation du *College* devrait prendre en compte les évaluations des élèves et du corps enseignant ;
- une analyse annuelle des statistiques archivées des facteurs-clés de réussite et des données sur l'orientation permettrait de montrer les progrès. Celle-ci pourrait également servir à préparer le rapport annuel d'auto-évaluation du programme ;
- un rapport annuel d'évaluation de la qualité préparé par le corps enseignant, à partir de la base de données des deux premiers éléments susmentionnés, pourrait être présenté aux chefs d'établissements.

Le Programme *Skills for Work*

La Scottish Qualifications Authority (SQA) et le Scottish Executive Education Department pilotent depuis août 2005 de nouveaux cours d'acquisition de compétences professionnelles (*Skills for Work*). Ces cours encouragent les jeunes à se familiariser avec le monde du travail. Ils proposent un éventail d'expériences pratiques directement liées au secteur professionnel choisi. Sont surtout concernés par ces cours les élèves des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire. L'objectif est de proposer des passerelles vers un emploi ou une poursuite d'études. La possibilité offerte aux élèves d'acquérir relativement tôt des compétences pratiques directement liées à un métier s'avère extrêmement bénéfique pour bon nombre d'entre eux.

Les jeunes qui suivent l'un de ces nouveaux cours d'acquisition de compétences professionnelles passeront du temps dans le *College* local ou dans un autre centre de formation. Cela a un coût, en termes de temps et de ressources, pour l'établissement secondaire qui doit prendre à sa charge les frais de déplacement et les frais de personnel correspondants. C'est cependant l'occasion pour les élèves d'étudier dans un environnement différent, de rencontrer de nouvelles personnes et de se confronter à de nouveaux défis. Dans d'autres cas, ce sont les professeurs du *College* qui se déplacent pour donner leurs cours dans l'établissement secondaire. Le fait que les élèves ne soient pas confrontés à l'environnement du *College* et n'aient pas accès à ses ressources est le désavantage de cette formule.

Ces cours sont sanctionnés, non pas par un examen final, mais par une évaluation continue des compétences professionnelles acquises par les jeunes au fil de la formation. Celle-ci comprend un éventail de tâches différentes, comme des exercices pratiques, des évaluations succinctes et la mise à jour de leur dossier personnel. Le cours suivi sera inscrit sur la certification écossaise obtenu par l'élève (*Scottish Qualification Certificate*) au même titre que toute autre matière du programme national.

Plus de 4 700 élèves participent aux cours-pilote d'acquisition des compétences professionnelles (*Skills for Work*) actuellement dispensés dans 71 centres

(principalement des *Colleges*) en partenariat avec 254 établissements secondaires et un certain nombre d'entreprises et de centres privés de formation. Les cours de phase 1 (Construction et ingénierie, Artisanat et bâtiment, Petite Enfance, Sports et loisirs, Coiffure, agriculture, Services financiers) ont été évalués et les cours-pilote de phase 2 (Compétences en ingénierie, Hôtellerie et restauration, Activités sanitaires et sociales) seront disponibles à partir de la rentrée scolaire 2007-2008.

L'évaluation des cours d'acquisition de compétences professionnelles

L'évaluation des cours-pilote à ce jour (*Review of the First Year of the Pilot SQA* December 2006) se révèle extrêmement favorable. Les élèves qui suivent ces cours jusqu'à leur terme développent des attitudes et compétences génériques relatives à l'employabilité appréciées des employeurs. Les élèves s'efforcent de démontrer qu'ils ont acquis les connaissances et compétences dans chaque domaine couvert par le cours. Les lieux d'apprentissage, l'accent porté sur l'apprentissage par l'expérience, la possibilité de développer des aptitudes à l'employabilité et d'acquérir le socle des 5 compétences clés (*Core Skills*) dans ces cours aident les jeunes à « devenir des apprenants qui réussissent, des individus sûrs d'eux-mêmes, des citoyens responsables et aptes à contribuer efficacement à la société et à leur travail », ainsi qu'il est fait mention dans « Un programme pour l'excellence » (*A Curriculum for Excellence*).

Autres possibilités

En dehors du module *Skills for Work*, les établissements secondaires proposent d'autres mesures pour acquérir des connaissances et compétences relatives à la vie en entreprise. Les élèves concernés, généralement âgés de 14 ans, s'inscrivent dans un *College* ou un centre de formation pour acquérir une certification professionnelle donnée.

Une formation pilote dédiée à la Vente d'articles de mode de marque (*Fashion Brand Retailing*) est proposée aux élèves de sixième année de l'enseignement secondaire. Elle se déroule sur une journée entière, une fois par semaine à l'université et prépare à une unité de valeur universitaire de niveau 7 du SCQF (*University Award at SCQF Level 7*) équivalent au niveau 5 *Advanced Higher*. Le cours donne aux étudiants une unité de valeur d'un diplôme universitaire du même domaine, de même que des bases solides leur permettant de parfaire leur formation complémentaire ou de trouver un emploi dans le secteur.

Regards Croisés

Les systèmes éducatifs français et écossais présentent des différences majeures :

- Au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, alors que les élèves français peuvent choisir entre diverses voies de formation et donc changer d'établissement, leurs homologues écossais demeurent dans le même établissement ;
- S'agissant des différentes formations disponibles en France pour acquérir des certifications professionnelles, le CAP et le BEP qui correspondent, une fois obtenu, à un même niveau de qualification, ne présentent pas la même

proportion de cours théoriques et généraux, ni le même nombre d'heures passées en entreprise.

- En Ecosse, les élèves écossais doivent acquérir des Aptitudes à l'emploi (*Employability Skills*), de même que des compétences plus pratiques afin d'obtenir leur certification. En France, ces aptitudes et capacités à l'emploi sont bien évaluées, mais la composante « savoir-être » n'est pas obligatoire pour la certification.
- Les entreprises françaises versent une taxe d'apprentissage qui aide à financer la formation professionnelle initiale. L'emploi d'un apprenti ouvre droit à un crédit d'impôts pour l'employeur. Il y a donc une incitation financière à employer un apprenti. En Ecosse, l'implication bénévole des employeurs est sans contrepartie financière, car le levier fiscal n'est pas possible.

Cependant, bien des domaines présentent des similitudes. Dans l'apprentissage notamment, l'apprenti occupe un emploi rémunéré, en tant qu'Apprenti moderne en Ecosse et après la signature d'un contrat d'apprentissage en France. S'agissant des nouvelles mesures gouvernementales, la France a créé des cours de découverte professionnelle et des cours d'acquisition des compétences professionnelles (*Skills for Work*) ont été institués en Ecosse. Dans les deux pays, il a été reconnu que :

- Le problème de l'orientation et de la pré orientation des 14-16 ans et notamment la question et le traitement des sorties sans qualification du système scolaire reste préoccupant. La tranche d'âges des 14-16 ans représente une étape cruciale pour le choix d'une voie professionnelle et l'emploi futur ;
- l'orientation joue un rôle majeur à toutes les étapes de la formation ;
- les jeunes doivent avoir des possibilités de passerelles entre les formations ;
- les employeurs sont demandeurs d'un socle de compétences et d'aptitudes à l'emploi ;
- la formation professionnelle continue tout au long de la vie et la validation des compétences acquises (RPL en Ecosse et VAE en France) est essentielle à la réussite.

Cette étude comparative montre des intérêts et des préoccupations communes dans un certain nombre de domaines :

- La déscolarisation de jeunes n'ayant aucune qualification reste une difficulté. En Ecosse, les jeunes qui quittent l'école avec peu ou aucune qualification, sont considérés comme des *Not in Education, Employment or Training – NEET*. La communauté éducative comme les partenaires sociaux collaborent à la mise en œuvre de diverses stratégies pour tenter de trouver une solution.
- Trouver un nombre suffisant de stages en entreprise et accroître l'implication des entreprises, notamment des PME.
- S'agissant de l'évaluation de l'expérience professionnelle, analyser si notre manière d'évaluer chaque domaine motive ou dé motive les élèves ;
- Suivre l'évolution des besoins des milieux économiques ;
- La valorisation de la voie professionnelle. Considérer les qualifications générales et les qualifications professionnelles à parité. Il existe une barrière culturelle dans les deux pays ; il est donc souvent difficile de persuader les parents et les enseignants que la voie professionnelle est une orientation réussie pour les

jeunes. Il convient de faire en sorte que le domaine professionnel choisi devienne mobilisateur pour tous les jeunes quelles que soient leurs aptitudes et compétences.

Conclusion

Les travaux menés dans le cadre de l'accord de coopération franco-écossais et dans le contexte porteur de l'actuelle consultation sur les ECVET (le système d'unités de valeur européen pour l'enseignement et la formation professionnels) nous donne une excellente occasion de croiser nos regards et de nourrir nos réflexions et enrichir nos références en matière de formation professionnelle et plus largement de la politique éducative. Ils se situent également dans le contexte actuel de la mondialisation, qui se traduit dans toute l'Union européenne par l'importance économique croissante de former une main d'œuvre pourvue des connaissances, compétences et capacités nécessaires à la compétitivité.

Le Groupe d'experts franco-écossais sur la formation professionnelle a déjà débattu d'un certain nombre de ces enjeux majeurs et envisage de collaborer plus spécifiquement à une grille d'évaluation conjointe de la période de formation en entreprise à l'étranger.

Références et sources

Accord de coopération entre la France et l'Écosse :

<http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/Schools/Excellence/cooperationagreement/declaration>

Eurydice :

<http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice>

http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/DB_Eurybase_Home

France

Le site pédagogique du ministère de l'Éducation nationale :

<http://eduscol.education.fr/>

Documentation française : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

DP découverte professionnelle : http://eduscol.education.fr/D0072/dp_accueil.htm

Office national d'information sur les enseignements et les professions :

www.onisep.fr

Chambres de Commerce : <http://www.acfci.cci.fr/>

Informations sur l'apprentissage : <http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/accueil.php>

Centres de formation professionnelle, CFA :

<http://www.lapprenti.com/html/apprenti/cfa.asp>

Ecosse

Ministère écossais de l'Éducation :

<http://www.scotland.gov.uk/About/Departments/ED>

Inspection de l'éducation de Sa Majesté : www.hmie.gov.uk

Scottish Qualifications Authority : www.sqa.org.uk

Scottish Credit and Qualifications Framework : <http://www.scqf.org.uk/>

LT Scotland, Enterprise in Education:

www.LTScotland.org.uk/enterpriseineducation

Compétences essentielles : <http://www.ltscotland.org.uk/nq/coreskills/>

A Curriculum for Excellence, www.acurriculumforexcellencescotland.gov.uk

Determined to Succeed, www.determinedtosucceed.co.uk

Work Experience Guidance 2006 :

http://www.ltscotland.org.uk/enterpriseineducation/images/eie_work_tcm4-324258.pdf

Skills for Work Review :

http://www.sqa.org.uk/files_ccc/SfWReport-ReviewFirstYearofthePilot.pdf

Careers Scotland : www.careers-scotland.org.uk

Scottish Training Federation <http://www.stf.org.uk/>

